

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 24992
Numéro SIREN : 815 030 291
Nom ou dénomination : DOUBLE AGENCY

Ce dépôt a été enregistré le 06/04/2023 sous le numéro de dépôt 13597



20230135972022

DATE DEPOT : 06/04/2023

N° DE DEPOT : 13597

N° GESTION : 2015B24992

N° SIREN : 815030291

DENOMINATION : DOUBLE AGENCY

ADRESSE : 3 rue Barbette 75003 Paris

MILLESIME : 2022

DOUBLE AGENCY
Société par Actions Simplifiée
au capital de 10.200 €
Siège social : 3 rue Barbette 75003 PARIS
RCS PARIS : 815 030 291

Greffier du tribunal
de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :
06 AVR. 2023
Sous le No. 13597
LFB

**PROCES VERBAL DES DECISIONS UNANIMES DES ACTIONNAIRES EN DATE
DU 01 FEVRIER 2023 A 10 HEURES**

LES SOUSSIGNES :

- Monsieur Christophe WAGNIES, né le 12 novembre 1972 à CHATENAY-MALABRY (92), demeurant 187 Parc de Cassan, 95290 L'ISLE ADAM,
- La société ALD CONSULTING, SAS au capital de 5.000 €, ayant son siège social 21 Rue du Colonel Moll 75017 PARIS, RCS Paris n° 813 125 051, représentée par Madame Alexandra LEJEUNE-DEUSY,
- La société D-FACTORY, SAS au capital social de 354.450 €, ayant son siège social au 3 rue Barbette 75003 – PARIS, enregistrée sous le numéro 521 627 638 au RCS de PARIS, représentée par Monsieur Christophe WAGNIES, Président,

APRES AVOIR EXPOSE :

1. qu'ils sont seuls actionnaires de la société DOUBLE AGENCY, Société par Actions Simplifiée, ayant son siège social 3 rue Barbette 75003 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS sous le n° 815 030 291, dont le capital de 10.200 € est divisé en 60 actions de 170€, réparties ainsi qu'il suit :
 - Monsieur Christophe WAGNIES : 18 actions
 - La société ALD CONSULTING : 12 actions
 - La société D-FACTORY : 30 actions
 - Soit au total : 60 actions
2. qu'aux termes de l'article 23 des statuts, les décisions collectives peuvent résulter du consentement de tous les actionnaires exprimé dans un acte.
3. qu'ils ont pris connaissance des documents suivants :
 - les comptes annuels clos le 30 septembre 2022
 - le rapport du Président sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2022
 - les rapports du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2022,

Handwritten signatures and initials, including a large 'AS' and some illegible scribbles.

- les lettres de démission de Madame Alexandra LEJEUNE et Monsieur Antoine VADBLED,

4. que l'ordre du jour est le suivant :

- Approbation des comptes clos le 30 septembre 2022;
- Quitus à la gestion ;
- Affectation des résultats ;
- Approbation des conventions réglementées ;
- Renonciation des actionnaires à leur droit de préemption et agrément de la cession des 12 actions de ALD CONSULTING à D-FACTORY ;
- Démission de Madame Alexandra LEJEUNE et désignation d'un nouveau président ;
- Démission de Monsieur Antoine VADBLED de ses fonctions de directeur général ;
- Pouvoir pour les formalités

QU'ILS SONT EN CONSEQUENCE CONVENUS DE PRENDRE LES DECISIONS SUIVANTES :

Première décision

Les actionnaires approuvent le rapport de gestion du Président et les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2022.

Ils donnent quitus au Président de sa gestion.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Deuxième décision

Les actionnaires approuvent la proposition d'affectation des résultats qui leur a été présentée.

En conséquence, le bénéfice constaté sur l'exercice clos le 30 septembre 2022, d'un montant de 9.092 euros, est affecté en totalité en report à nouveau.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

uu uu *AWJ*

Troisième décision

Il est précisé que les dividendes mis en distribution au titre des exercices précédents ont été de :

Exercice clos le 30/09/2018	0
Exercice clos le 30/09/2019	0
Exercice clos le 30/09/2020	0

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Quatrième décision

Les actionnaires approuvent les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce et mentionnées dans le rapport du Président :

Convention de domiciliation à titre gratuit avec la société D-FACTORY, dont Christophe WAGNIES et Antoine VADBLED sont actionnaires et/ou dirigeants, sur les locaux 3 rue Barbette 75003 PARIS, à compter du 1^{er} février 2019.

Cette convention est approuvée à l'unanimité des associés, Christophe WAGNIES et D-FACTORY ne prenant pas part au vote.

Cinquième décision

Les actionnaires ont été informés de la volonté de la société ALD CONSULTING de céder l'intégralité des 12 actions détenues dans le capital social de la société à la société D-FACTORY, pour un prix global de 1.200 euros.

Ils renoncent, chacun en ce qui le concerne, à son droit de préemption tel que prévu aux statuts de la société.

Par ailleurs, ils agrément la cession d'actions envisagée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Sixième décision

Les actionnaires donnent acte à Madame Alexandra LEJEUNE de sa démission de son mandat de Président de la société, avec effet en date de ce jour.

un un
AWD

Ils nomment en qualité de nouveau président Monsieur Christophe WAGNIES, né le 12 novembre 1972 à CHATENAY-MALABRY (92), demeurant 187 Parc de Cassan, 95290 L'ISLE ADAM, à compter de ce jour, pour une durée indéterminée.

Monsieur Christophe WAGNIES ne sera pas rémunéré au titre de ses fonctions de président. Il sera remboursé des frais engagés dans le cadre de son mandat, sur justificatifs.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Septième décision

Les actionnaires donnent acte à Monsieur Antoine VADBLED de sa démission de ses fonctions de directeur général de la société, avec effet en date de ce jour.

Cette décision est adoptée à l'unanimité

Huitième décision

L'assemblée des actionnaires donne tous pouvoirs à la Présidente ainsi qu'au porteur d'un original des présentes pour accomplir toute formalité que de droit, liée aux décisions prises ci-dessus.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé conformément à l'article 23 des statuts par l'ensemble des actionnaires pour servir et valoir ce que de droit.

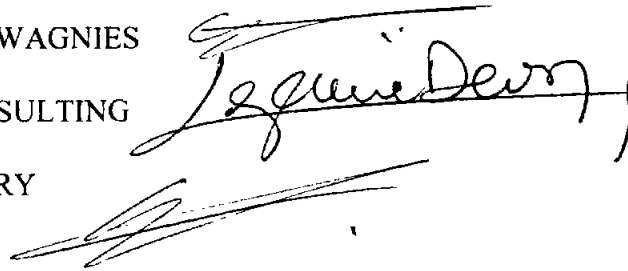
Fait à Paris,
Le 01 FEVRIER 2023

En 4 exemplaires originaux

Monsieur Christophe WAGNIES

La société ALD CONSULTING

La société D-FACTORY



Copie certifiée conforme à l'original
E. Dubouche

DOUBLE AGENCY

19 rue de la Fontaine au Roi 75011 PARIS

Liasse Fiscale

Formulaire obligatoire (article 55 A du code général des impôts)

1

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2022

Désignation de l'entreprise : <u>DOUBLE AGENCY</u>		1121				
Adresse de l'entreprise <u>19 rue de la Fontaine au Roi 75011 PARIS</u>		Durée de l'exercice précédent * <u>1121</u>				
Numéro SIRET * <u>8 1 5 0 3 0 2 9 1 0 0 0 1 8</u>		Néant <input type="checkbox"/> *				
		Essence N° des li. <u>13101912101212</u>				
		Net <u>3</u>				
		Dot 1				
		Amortissement, provisions 2				
		Net 3				
Capital souscrit non appelé (1)		AA				
IMMOBILISATIONS INCORPORÉES	Frais d'établissement *	AB	2 000	AC	2 000	
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	15 925	AG	15 925	
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	Tenants	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	774	AU	774	
IMMOBILISATIONS EN COURS	Immobilités en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	2 700	BI	2 700	
	TOTAL (II)	EJ	21 399	BK	16 699	4 700
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM
En cours de production de biens			BN		BO	
En cours de production de services			BP		BQ	
Produits intermédiaires et finis		BR		BS		
Marchandises		BT		BU		
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	177	BW		177
CRÉANCES		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	22 720	EY	739
	Autres créances (3)	BZ	8 123	CA		8 123
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs encaissées de placement (dont actions propres)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	12 200	CG		12 200
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	11 072	CI		11 072
TOTAL (III)	CJ	54 291	CK	739	53 553	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étales (IV)	CW				
	Frais de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif *	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	75 690	1A	17 438	58 253
Retours (1) Dont droit au bail			CP			
		(2) Part à moins d'un an de rattachement financier autres *		(3) Part à plus d'un an :	CR	
Classe de nature de propriété *	Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette sous-page sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 SD 2022

Formulaire obligatoire (article 55 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		DOUBLE AGENCY		Néant	<input type="checkbox"/>
		Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 10.200.)	DA		10.200	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Écart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD		1.002	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * Ej)	DG			
	Report à nouveau	DH		(23.006)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		9.092	
	Subventions d'investissement	DJ			
Provisions réglementées *	DK				
	TOTAL (I)	DL		(2.712)	
Autres fonds payés	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		16.552	
	Dettes fiscales et sociales	DY		968	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA		43.445		
Compte régulier	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC		60.965	
	Écart de conversion passif *	(VI)			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	EE		58.253	
RENOUVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Écart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme *	1F			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		60.965		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans le n° 2632

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 SD 2022

Formulaires obligatoires (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise :		DOUBLE AGENCY				Néant <input type="checkbox"/>			
		Exercice N							
		France		Exportations et livraisons en France		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue	} biens *	FD		FE		FF		
			} services *	FG	176 259	FH	53 427	FI	229 686
				FJ	176 259	FK	53 427	FL	229 686
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP			
	Autres produits (1) (11)					FR	1 502		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	231 189	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS			
	Variation de stock (marchandises) **					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) **					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	219 721		
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	1 073		
	Salaires et traitements *					FY			
	Charges sociales (10)					FZ			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	dotations aux amortissements *			GA	359		
			dotations aux provisions			GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	739	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	205		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	222 097	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (II - I)							GG	9 092
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH	(III)		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI	(IV)		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilés (6)					GR			
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (IV - VI)							GV		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (II - I + III - IV + V - VI)							GW	9 092	

(RENVois : voir tableau n° 2013) * Des explications complémentaires sont indiquées dans le manuel n° 2012.

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite) DGFIP N° 2053-SD 2022

Formulaire obligatoire (cadre 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>DOUBLE AGENCY</u>		Neant <input type="checkbox"/>		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	231 189	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	222 097	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	9 092	
REVENUS	(1) Dont produits nets perçus sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	Crédit bail mobilier *	HP	
		Crédit bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du CGI)	IX		
	(6ter) Dont amortissements des acquisitions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	(Dont montant des cotisations totales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5	
			A2	
	(11) Dont séjours pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont séjours pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives		A5	
		A9		
(13) Dont cotisations facultatives Madelin		A7		
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Bardet N			
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Bardet N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

9106 Exercice-comptable - Janvier 2022

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 51 A du Code général des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N°2054-SD 2022

Désignation de l'entreprise		DOUBLE AGENCY				Néant <input type="checkbox"/>	
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Acquisitions				
			Consolidées à une période de 12 mois au 31/12/2022		Acquisitions, créations, apports et versements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	2 000	D8	D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	15 925	KE	KF	
CORPORELLES	Terrains		KG		KH	KI	
	Constructions	Sur sol propre	L9		KJ	KK	KL
		Sur sol d'autrui	M1		KM	KN	KO
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions		M2		KP	KQ	KR
			M3		KS	KT	KU
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			KV	KW	KX	
				KY	KZ	LA	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport *		LB	LC	LO	
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LE	LF	LG	
	Immobilisations corporelles en cours			LH	LI	LJ	
		Avances et acomptes		LK	LL	LM	
	TOTAL III		LN	774	LO	LP	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G	8M	8T		
	Autres participations		8U	8V	8W		
	Autres titres immobilisés		IP	IR	IS		
	Prêts et autres immobilisations financières		IT	IU	IV	2 700	
	TOTAL IV		LQ	LR	LS	2 700	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		8Q	18 699	8R	8S	2 700	

CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Ratés d'évaluation par mise en équivalence				
		per virement de poste à poste	par dépréciation ou autres pertes perçues ou réalisées d'une année en équivalence						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CO	D0	2 000	D7	2 000	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV	LW	15 925	IX	15 925	
CORPORELLES	Terrains		IP	LX	LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA	MB		MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD	ME		MF	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions		IS		MG	MH		MI	
			IT		MJ	MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU		MM	MN		MO	
		Matériel de transport	IV		MP	MQ		MR	
	Immobilisations corporelles en cours	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	MT	774	MU	774
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV	MW		MX	
	Avances et acomptes		MY		MZ	NA		NB	
	TOTAL III		NY		NG	NH	774	NI	774
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	0U	M7		0W	
Autres participations			IO	0X	0Y		0Z		
Autres titres immobilisés			II	ZB	ZC		ZD		
Prêts et autres immobilisations financières			I2	ZE	ZF	2 700	ZG	2 700	
TOTAL IV			I3	NJ	NK	2 700	ZH	2 700	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	0K	0L	21 399	0M	21 399		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P. N° 2054-bis-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
de Code général des impôts)

Exercice N clos le 3 0 0 9 2 0 2 2

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : DOUBLE AGENCY

Néant

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques max. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotacion de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cessation de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan ; de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Bilan Espèces-comptables Janvier 2022

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'exercice		DOUBLE AGENCY				Néant <input type="checkbox"/>			
CADRE A									
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments passifs de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développements		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		FE	15 566	PF	359	PG		PH	15 925
TOTAL I		RK	15 566	RM	359	RN		RO	15 925
Terrains		PI		FI		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	774	QM		QN		QO	774
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	774	QV		QW		QX	774
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		RN	16 340	RP	359	RQ		RR	16 699
CADRE B									
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement linéaire exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement linéaire exceptionnel			
Frais d'établissements	M0	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Fonds commercial	RP	RC	RD	RE	RF	RG	RH		
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	N9	N0	N1	N2	N3		
TOTAL I		RO	RI	RJ	RK	RL	RM		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9	Q0	Q1	Q2	Q3	Q4		
	Sur sol d'autrui	Q7	Q8	Q9	Q0	Q1	Q2		
	Inst. géol. agenc. et am. des const.	Q5	Q6	Q7	Q8	Q9	Q0		
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8		
Autres immobilisations corporelles	Inst. géol. agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9		
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7		
Frais d'émission de titres de participation	NL			NM			NO		
TOTAL III		NL			NM		NO		
Total général (I + II + III)		NP		NR		NS	NT		
Total général au net (NP + NQ + NR)		NP		NS + NT + NU	NY		NZ		
CADRE C									
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux sociétés émettrices		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Frais de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans le mode n° 2052

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise		DOUBLE AGENCY		Néant <input type="checkbox"/>		
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
	1	2	3	4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	J	JK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	6O	6P	6Q	6R	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
	TOTAL II	5Z	TY	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	6J	6K	6L	6M
		- titres de participation	6N	6O	6P	6Q
		- autres immobilisations financières (1) *	6R	6S	6T	6U
	Sur stocks et en cours	6V	6W	6X	6Y	
	Sur comptes clients	6Z	6AA	6AB	6AC	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6AD	6AE	6AF	6AG	
	TOTAL III	6AH	6AI	6AJ	6AK	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	6AL	6AM	6AN	6AO	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	739	UF		
	- financières	UG		UH		
	- exceptionnelles	UJ		UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1.5° du C.G.I.					10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe II au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2092

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N°2057-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise :		DOUBLE AGENCY		Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	2 700	UV		UW	2 700
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	886		886		
	Autres créances clients	UX	21 834		21 834		
	Créances représentatives de titres "Prêts sur la valeur ajoutée" "Autres créances clients"	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	5 113		5 113	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	3 010		3 010		
	Charges constatées d'avance	VS	11 072		11 072		
TOTAUX		VT	44 615	VU	41 915	VV	2 700
RENVIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG					
	à plus d'1 an à l'origine	VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	16 552		16 552		
Personnel et comptes rattachés		8C					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D					
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	180		180		
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	788		788		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	43 445		43 445		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX		VY	60 965	VZ	60 965		
RENVIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tées auprès des associés personnes physiques	VL		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK					

Ind. Sup. - compl. - Janvier 2022

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-ASD 2022

Formulaire obligatoire (article 55 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise DOUBLE AGENCY		Formulaire déposé au titre de l'IR ET		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N clos le 31/12/2022			
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)				WA	9 092			
	Avarages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne 2, dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de loyer d'option		RA	((Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 bis)))		RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des frais et remises non éligibles non déductibles (cf. 2067 bis)		XX			
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-13 ^{bis} et 212 bis) *		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *				XY				
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)				I7				
	Quote-part bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires mais à l'article 209 B du CGI		L7			
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)		I8			
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme		WN					
		- Plus-values soumises au régime des fusions		WO					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)				XR					
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-13 ^{bis} et 212 du CGI)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW		
					Quote-part de 12 % des plus-values à long terme		MB		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3			
						TOTAL I	9 092		
II. DÉDUCTIONS						PERTES COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *						WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre I1D)						WU			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)		WV				
			- imposées au taux de 0 %		WH				
			- imposées au taux de 19 %		WP				
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures		WW				
			- imputées sur les déficits antérieurs		XB				
Autres plus-values imposées au taux de 19 %				I6					
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *				WZ					
Régime des sociétés mères et des filiales *		((Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A))		XA		
Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art. 223B du CGI)						ZX			
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *						ZY			
Majoration d'amortissement *						XD			
Mesures d'incitation	Entreprises nouvelles - Reprise d'entreprises en difficulté (4 ans)		K9	Entreprises nouvelles (4 ans)		L2	Jeune entreprise innovante (art. 44 bis A)		L5
	Zone franche zones FT (art. 44 bis A)		ØV	Société innovante innovante (art. 209C)		K3	Zone de recherche et de développement (4 ans) (art. 44 bis A)		PA
	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 bis A)		PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 bis A)		1F	Zone franche d'investissement (art. 44 bis A)		XC
	Bassin relatif à dynamiser (art. 44 bis A)			Zone de revitalisation rurale (art. 44 bis A)		PC	Zone de développement innovant (art. 44 bis A)		PB
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)						XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dote déduction exceptionnelle (art. 39 bis)		X9	dote déduction exceptionnelle (art. 39 bis)		YH	dote déduction exceptionnelle (art. 39 bis)		YC
	dote déduction exceptionnelle (art. 39 bis)		YA	dote déduction exceptionnelle (art. 39 bis)		YB	dote déduction exceptionnelle (art. 39 bis)		ZI
	dote déduction exceptionnelle (art. 39 bis)		YD	dote déduction exceptionnelle (art. 39 bis)		YI	dote déduction exceptionnelle (art. 39 bis)		YL
	Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins I)		XI	9 092				
		déficit (I moins I)							
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *				XL	9 092				
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XI) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

10

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES

DG FIP N°2058-B-SD 2022

Désignation de l'entreprise DOBLE AGENCY		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	27 132
Dont déficits transférés de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter
Déficit imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	9 092
Déficit reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	18 040
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		Y7	
Total des déficits restants à reporter (somme K6 + Y7)		YK	18 040
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis AL 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuilles séparées)			
		Dotations de l'exercice	
		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis AL 2 du CGI*		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges **			
		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation **			
		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer			
		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTALUX (YN = ZV + 9S) et (YO = ZW + 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A-2 :		ligne WI	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-CSD 2022

Formulaire obligatoire (article 55 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>DOUBLE AGENCY</u>		Neant <input type="checkbox"/>						
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(33 714)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB	
						- Autres réserves	ZD	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	10 707		Dividendes	ZE		
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF		
TOTAL I		ØF	(23 006)	Report à nouveau	ZG		(23 006)	
				ØB : le total I doit nécessairement être égal au total II		TOTAL II	ZH	(23 006)
RENSEIGNEMENTS DIVERS								Exercice N :
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	(préciser le prix de revient des biens pris en crédit-bail)		J7			YQ	
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR	
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS	
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YT	159 493
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)		J8			XQ	960
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU	
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	57 212
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV	
	- Autres comptes	(dont commissions versées aux organisations syndicales et professionnelles)		ES			ST	2 257
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	219 721
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW	1 073
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)		ZS			YZ	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							YX
TVA	- Montant de la TVA collectée						YY	32 530
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	9 742
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *						ØB	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS	
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	%
	- Numéro de centre agréé *	XP						
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	RG						
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies	RH						
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL
				Plus-values à 19%	JM		imputations	JC
	Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO
				Plus-values à 19%	JP		imputations	JF
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ			

Bd05 - Espèces-comptables - Janvier 2022

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Les explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052 (et dans la notice n° 2058 NOT pour le régime de groupe).

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **DOUBLE AGENCY** Néant

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)	Valeur d'origine** (2)	Valeur nette réévaluée** (3)	Amortissements pratiqués ou franchise d'impôt (4)	Autres amortissements** (5)	Valeur résiduelle (6)
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

I - Immobilisations*

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *			Plus-value taxable à 19 % (1) (10)
			Long terme (11)			
			19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+			
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+			
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+			
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+			
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
19	Divers (détail à donner sur une note annexe*)					
20	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 8) ⁽¹⁾		(A)	(B)	(C)	
21	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 8) ⁽¹⁾					
22	CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % ⁽¹⁾					

II - Autres éléments

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2022

Permis à obligation (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : DOUBLE AGENCY Néant

Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
 Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ⁽¹⁾ ou 12,8 %	
⁽²⁾ Des nets réalisés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées	
colché du régime du long terme (art. 219 I a) ⁽³⁾ du CGI	
Genre des titres de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a) ⁽³⁾ du CGI	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Soide des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes	N		
	N 1		
	N 2		
Moins-values nettes à long terme	N 3		
subies au cours des exercices antérieurs	N 4		
(reportés au chef à déduire à la clôture de l'exercice)	N 5		
	N 6		
	N 7		
	N 8		
	N 9		
	N 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Soide des moins-values à reporter col J=5+D+F-G-H
	À 19 % ou 15 %	À 19 % ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①	②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N				
	N 1				
	N 2				
Moins-values nettes à long terme	N 3				
subies au cours des exercices antérieurs	N 4				
(reportés au chef à déduire à la clôture de l'exercice)	N 5				
	N 6				
	N 7				
	N 8				
	N 9				
	N 10				

BAGS Entreprises - janvier 2023

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotés imposables à l'impôt sur les sociétés relevant de taux de 16,5% (article 219 I a) du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

DGFIP N°2059-D-SD 2022

formulaire obligatoire
(article 51A du Code
général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>DOUBLE AGENCY</u>							Néant <input checked="" type="checkbox"/>
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme					
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %	
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1						
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2						
TOTAL (lignes 1 et 2)	3						
Prélèvements opérés	4						
	5						
TOTAL (lignes 4 et 5)	6						
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7						
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)							
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve				montant de la réserve à la clôture de l'exercice ③	
		donnant lieu à complément d'impôt: ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N°2059-E-SD 2022

Désignation de l'entreprise: <u>DOUBLE AGENCY</u>		Néant <input type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le: <u>01102021</u> et clos le: <u>30092022</u>		Données en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	229 686
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	229 686
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	1 502
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Retrèvements sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	1 502
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	91 506
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	127 315
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	900
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	205
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	219 926
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		OG	11 262
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	11 262
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
<small>Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE</small>			
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	229 686
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détermination fixées à l'article 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	0 1 / 1 0 / 2 0 2 1
Date de cessation		HR	3 0 / 0 9 / 2 0 2 2
<small>(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des années et dans la notice n° 2032-NOT-SD sur § déclaration des effectifs.</small>			

DOUBLE AGENCY

19 rue de la Fontaine au Roi 75011 PARIS

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2022

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant

EXERCICE CLOS LE 30092022 N° SIRET 81503029100018

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE DOUBLE AGENCY

ADRESSE (voie) 19 rue de la Fontaine au Roi

CODE POSTAL 75011 VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 42

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 0 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 0

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique S.A.S. Dénomination ALD CONSULTING
N° SIREN (si société établie en France) 213125051 % de détention 70,00 Nb de parts ou actions 12
Adresse : N° 21 Voie RUE DU COLONEL MOILL
Code Postal 75017 Commune PARIS Pays FRANCE

Forme juridique S.A.S. Dénomination D. FACTORY
N° SIREN (si société établie en France) 21627638 % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 30
Adresse : N° 19 Voie RUE DE LA FONTAINE AU ROI
Code Postal 75011 Commune PARIS Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer: M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(art. 39 de l'ann. III au C.G.L.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G-SD 2022

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant

EXERCICE CLOS LE

30092022

N° SIRET

81503029100018

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

DOUBLE AGENCY

ADRESSE (voie)

19 rue de la Fontaine au Roi

CODE POSTAL

75011

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	Pays

DGFIP - Participations - Janvier 2022

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2022.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE		N° 2065-SD 2022	
Exercice ouvert le 01/10/2021 et clos le 30/09/2022		Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime réel normal <input checked="" type="checkbox"/>	
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre			
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Designation de la société:		Adresse du siège social:	
DOUBLE AGENCY 19 rue de la Fontaine au Roi 75011 PARIS			
SIRET 81503029100018		Mét:	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:			
SIRET			
B ACTIVITÉ			
Activités exercées		Activités des agences de publicité	
		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1 Résultat fiscal		Déficit	
Bénéfice imposable au taux normal			
Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2 Plus-values			
PV à long terme imposables à 15 %			
PV à long terme imposables à 19 %		Autres PV imposables à 19 %	
		PV à long terme imposables à 0 %	
		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies <input type="checkbox"/>		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A <input type="checkbox"/>	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies <input type="checkbox"/>		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	
		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies <input type="checkbox"/>		Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A <input type="checkbox"/>	
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies <input type="checkbox"/>		Autres dispositifs <input type="checkbox"/>	
Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/>		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	
		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W			
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
Revenues nettes soumises à la contribution de 2,5%			
F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC1 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)			
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre			
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée		Nom / Adresse	
		N°	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre			
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe		Nom / Adresse	
		N°	
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>			
		Si oui, indication du logiciel utilisé	
		COALA	
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr . S'agissant des notices des bases fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
BCRH & ASSOCIES 35 rue de Rome 75003 PARIS			
Tél: 0145612040		Tél:	
OGA/OMGA Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)		Identité du déclarant	
		Date: 01/12/2022 Lieu: PARIS	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Qualité et nom du signataire: Président Alexandra LEJEUNE	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Signature:	
Examen de conformité fiscale (ECF) <input type="checkbox"/> prestataire :			

BA06 Espagne-comptable Janvier 2022

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
 ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
2022

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions (a) payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s)	c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus	e		
	f		
	g		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 156 du CGI	h		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	i		
Montant des revenus répartis	j	Total (a à h)	

I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 46-1 à 6 ann. III du CGI) * SARL, tous les associés; * SCA, associé gérant; * SNC ou SCS, associé en nom ou commandité; * SEP et été de copropriétaires de navires, associée, gérants ou coparticipants	Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné ci.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.				
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé, en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REVENUS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES		à 0%	à 15%	à 19%
Montant brut des assises, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées sur appel de sous contrat et aux handicapés		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice				
Retrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages		MVLT réalisée au cours de l'exercice				
		MVLT restant à reporter				

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

SAGE Experts-comptables Janvier 2023

2022	Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI	2464		
<i>(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)</i>				
I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice				
A- Règles de droit commun				
Charges financières nettes de l'exercice	a			
EBITDA fiscal de l'exercice	b			
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 % b et a - 3 000 000 €)	(c-1)			
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes) (c-1) - 75 % x (c-1)	(c-2)			
B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé				
Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d			
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e			
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f			
C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation				
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g			
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h			
II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report				
A- Suivi des charges financières nettes en report				
Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i			
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)			
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)			
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)			
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j			
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) - (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k			
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l			
B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report				
	Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r			

B045-Espaces-congratibus Janvier 2022

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) - (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit							3468
<i>(A soustraire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)</i>							
I. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %							
1	2	3	4	5	6	7	
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'ajustement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit <small>après un déductif de l'exercice %</small> imposé à 10 % 7b	
Total							
2. Résultat net imposable à taux réduit issu de inventions brevetables non brevetées certifiées par l'INPI							
	Type d'invention brevetable non brevetées certifiées par l'INPI					Résultat net imposable à taux réduit issu de l'invention	
Total							
3. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement							
	Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément					
Total							

Tableau 11 - Résultat net imposable à taux réduit

Taux réduit d'impôt sur les sociétés
Détermination des bénéfices soumis au taux réduit
(art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

CALC219BF4 (2022)

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

Numéro SIRET du principal établissement

Code APE

Adresse du siège social si différente

DOUBLE AGENCY 19 rue de la Fontaine au Roi 75011 PARIS
81503029100018
7311Z

--

I. Résultats de l'exercice

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	9 092
b	Dont plus-value nette à court terme	
c	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	9 092
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II. Bénéfices soumis au taux réduit

g	Montant maximum exigible au taux réduit : 38120 € x durée de l'exercice en mois /12	38 120
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
Total lignes h à k		

l III. Bénéfices soumis au taux normal (a-c-h-i)

(0)

m IV. Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19% (d-j-k)

DOUBLE AGENCY

19 rue de la Fontaine au Roi 75011 PARIS

Taux réduit d'impôt sur les sociétés - Répartition du capital
(art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

LTENG219B4 (2022)
PAGE 1/3

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

Numéro SIRET du principal établissement

Code APE

DOUBLE AGENCY

81503029100018

7311Z

Adresse du siège social si différente

PARTICIPATIONS DÉTENUES PAR D'AUTRES SOCIÉTÉS A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

(a) Désignation de la société participante et adresse de son siège social	(b) % de participation	(c) Nom et adresse des personnes physiques participant au capital de la société (a)	(d) % de participation détenu dans la société (a)

BASE Impôts-comptables Janvier 2022

Taux réduit d'impôt sur les sociétés - Répartition du capital
(art 219 I b du CGI, article 46 quater -OZZ bis A de l'annexe III)LTENG219B4 (2022)
PAGE 3/3

DOUBLE AGENCY

MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LA COMPOSITION DU CAPITAL AU COURS DE L'EXERCICE

Nature de l'opération	Nom et adresse de l'acheteur/souscripteur	Nom et adresse du vendeur	% de participation concerné par l'opération

BASE Experts-comptables Janvier 2023

Annexes Légales

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2022 dont le total est de 58 252,76 E
et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 9 091,72 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2021 au 30/09/2022.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/10/2020 au 30/09/2021.

SOMMAIRE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Composition du capital social
- Ventilation du chiffre d'affaires net

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Résultat des 5 derniers exercices

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 10 ans
Constructions	de 10 à 20 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2017-01 du 05 mai 2017, modifié par le règlement ANC N°2017-03 du 03 novembre 2017
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce 2017 et mis à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des comptes annuels.

Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement	2 000		
Autres immobilisations incorporelles	15 925		
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels			
Autres installations, agencements, aménagements			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	774		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	774		
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			2 700
TOTAL			2 700
TOTAL GENERAL	18 699		2 700

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Réev. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement			2 000	2 000
Autres immobilisations incorporelles			15 925	15 925
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres installations, agencements, aménagements				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier			774	774
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL			774	774
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			2 700	2 700
TOTAL			2 700	2 700
TOTAL GENERAL			21 399	21 399

Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles	15 566	359		15 925
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	774			774
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	774			774
TOTAL GENERAL	16 340	359		16 699

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprise
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles	359				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Installations générales, agencements divers					
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique, mobilier					
Emballages récupérables et divers					
TOTAL					
TOTAL GENERAL	359				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

Etat des provisions

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements Pour investissement Pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92 Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92 Pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges Pour garanties données clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations Pour impôts Pour renouvellement immobilisations Pour grosses réparations Pour charges sur congés payés Autres provisions				
TOTAL Provisions				
Sur immobilisations incorporelles Sur immobilisations corporelles Sur titres mis en équivalence Sur titres de participation Sur autres immobilisations financières Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres dépréciations				
		739		739
TOTAL Dépréciations		739		739
TOTAL GENERAL		739		739
Dont dotations et reprises : - d'exploitation - financières - exceptionnelles		739		

Titres mis en équivalence : montant dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1-5e CGI.

Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	2 700		2 700
Clients douteux ou litigieux	886	886	
Autres créances clients	21 834	21 834	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfiques			
- T.V.A	5 113	5 113	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	3 010	3 010	
Charges constatées d'avance	11 072	11 072	
TOTAL GENERAL	44 615	41 915	2 700
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum				
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	16 552	16 552		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfiques				
- T.V.A	180	180		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	788	788		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	43 445	43 445		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	60 965	60 965		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	17 834
Autres créances (dont avoirs à recevoir :)	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	17 834

Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 400
Dettes fiscales et sociales	788
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir :)	
TOTAL	6 188

Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	11 072	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	11 072	

Commentaires :

Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	60	170,00
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice		
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	60	170,00

Commentaires :

DOUBLE AGENCY

Société par Actions Simplifiée au Capital de 10 200 €
RCS PARIS 815 030 291

3, rue Barbette

75003 PARIS

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Gérard LE MEN

EXPERT-COMPTABLE – COMMISSAIRE AUX COMPTES
3, allée Edmée Lheureux 94345 JOINVILLE LE PONT CEDEX
TEL : 01.49.76.18.50 - FAX : 01.49.76.18.69

NIF FR 033 534 22 116 – SIRET 353 422 116 00015

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

DOUBLE AGENCY

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2022

OPINION

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société DOUBLE AGENCY relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

J'ai effectué un audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collecté sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé la mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 24/01/2023 au 26/01/2023 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Gérard LE MEN

**EXPERT-COMPTABLE – COMMISSAIRE AUX COMPTES
3, allée Edmée Lheureux 94345 JOINVILLE LE PONT
TEL : 01.49.76.18.50 - FAX : 01.49.76.18.69**

NIF FR 033 534 22 116 – SIRET 353 422 116 00015

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, je n'ai pas d'éléments à porter à votre connaissance.

VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ASSOCIES APPELES A STATUER SUR LES COMPTES

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Gérant et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Gérard LE MEN

EXPERT-COMPTABLE - COMMISSAIRE AUX COMPTES
3, allée Edmée Lheureux 94345 JOINVILLE LE PONT
TEL : 01.49.76.18.50 - FAX : 01.49.76.18.69

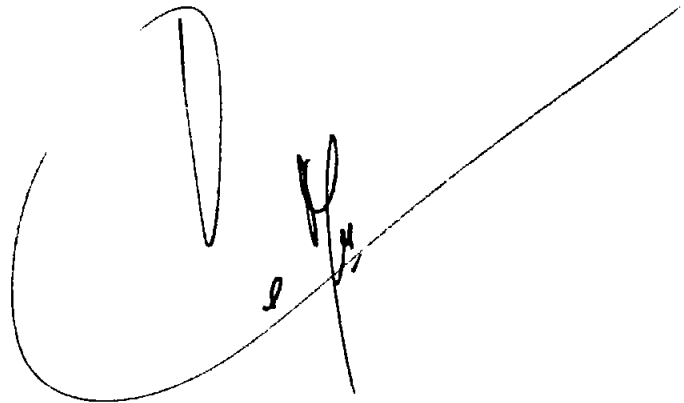
NIF FR 033 534 22 116 - SIRET 353 422 116 00015

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de mes responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Joinville Le Pont, le 30 janvier 2023

Le Commissaires aux compte

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop on the left and several vertical strokes on the right, crossing a diagonal line that extends from the bottom left towards the top right.

Gérard LE MEN

EXPERT-COMPTABLE - COMMISSAIRE AUX COMPTES
3, allée Edmée Lheureux 94345 JOINVILLE LE PONT
TEL : 01.49.76.18.50 - FAX : 01.49.76.18.69

NIF FR 033 534 22 116 - SIRET 353 422 116 00015

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Gérard LE MEN

EXPERT-COMPTABLE – COMMISSAIRE AUX COMPTES
3, allée Edmée Lheureux 94345 JOINVILLE LE PONT
TEL : 01.49.76.18.50 - FAX : 01.49.76.18.69

NIF FR 033 534 22 116 - SIRET 353 422 116 00015

Liasse Fiscale

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2022

Formulaire obligatoire (annexé 93 A du code général des impôts)



Désignation de l'entreprise : <u>DOUBLE AGENCY</u>		11121					
Adresse de l'entreprise <u>19 rue de la Fontaine au Roi 75011 PARIS</u>		Durée de l'exercice précédent * <u>1121</u>					
Numéro SIRET * <u>B 1 5 0 3 0 2 9 1 0 0 0 1 8</u>		Néant <input type="checkbox"/> *					
		Exercice N clos le <u>31/01/2022</u>					
		Bau 1	Amortissements, provisions 2				
			Net 3				
ACTIF IMMOBILISÉ * immobilisations corporelles	Capital souscrit non appelé (1)	AA					
	Frais d'établissement *	AB	2 000	AC		2 000	
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	15 925	AG	15 925		
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT	774	AU	774		
	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU		CY			
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières *	BH	2 700	BI		2 700	
	TOTAL (II)	BJ	21 399	BK	16 699	4 700	
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
			En cours de production de biens	BN		BO	
			En cours de production de services	BP		BQ	
			Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
			Marchandises	BT		BU	
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	177	BW		177
CRÉANCES		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	22 720	BY	739	21 981
		Autres créances (3)	BZ	8 123	CA		8 123
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	12 200	CG		12 200	
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	11 072	CI		11 072	
TOTAL (III)	CJ	54 291	CK	739	53 553		
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étales (IV)	CW					
	Frais de remboursement des obligations (V)	CM					
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I + VI)	CO	75 690	IA	17 438	58 253		
Renvois : (1) Dont droit au bail	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP		(3) Part à plus d'un an :	CR		
Classe de réserve de propriété *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		DOUBLE AGENCY		Néant <input type="checkbox"/>
		Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 10. 200.)	DA	10 200	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 002	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserves spéciales des provinces pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	(23 006)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	9 092	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	(2 712)	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances consenties	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (*)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs E1)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	16 552	
	Dettes fiscales et sociales	DY	968	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA	43 445		
Compte régularisé	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	60 965	
	Ecart de conversion passé *	(V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	58 253	
RENOUVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme *	1D		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1E		
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	1F	60 965	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans le note n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

		Exercice N		Total	
		France	Exportations et Importations intra-communautaires		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC	
	Production vendue	biens *	FD	FE	FF
		services *	FG	FH	FI
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL	
	Production stockée *			FM	
	Production immobilisée *			FN	
	Subventions d'exploitation			FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP	
	Autres produits (1) (11)			FQ	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *			FS	
	Variation de stock (marchandises) *			FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *			FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	
	Salaires et traitements *			FY	
	Charges sociales (10)			FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	dotations aux amortissements *		GA
			dotations aux provisions		GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	
	Autres charges (12)			GE	
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	
options en comment.	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	
	Différences positives de change			GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	
Total des produits financiers (V)				GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			QQ	
	Intérêts et charges assimilés (6)			GR	
	Différences négatives de change			GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT	
Total des charges financières (VI)				GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant ce tableau sont données dans le no 2052.

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite) DGFIP N° 2053-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 55 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>DOUBLE AGENCY</u>		Néant <input type="checkbox"/>	
			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprise sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL 231 189
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM 222 097
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			HN 9 092
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG
	(3) Dont	Crédit bail mobilier *	HP
		Crédit bail immobilier	HQ
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées		IJ
	(6) Dont intérêt concernant les entreprises liées		IK
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G. I.)		HX
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD
	(9) Dont transferts de charges		A1
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4
		Dont primes et cotisations complémentaires personnelles - facultatives	A6
		obligatoires	A9
	(13) Dont cotisations facultatives Madelin	A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite
			A8
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le souligner en gras) :		Bénéfice N
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Bénéfice N-1	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette sous-page sont données dans la notice n° 2053.

Annexes Légales

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2022 dont le total est de 58 252,76 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 9 091,72 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2021 au 30/09/2022.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/10/2020 au 30/09/2021.

SOMMAIRE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Composition du capital social
- Ventilation du chiffre d'affaires net

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Résultat des 5 derniers exercices

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 10 ans
Constructions	de 10 à 20 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2017-01 du 05 mai 2017, modifié par le règlement ANC N°2017-03 du 03 novembre 2017
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce 2017 et mis à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des comptes annuels.

Formulaire obligatoire (article 33 A du Code général des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N°2054-SD 2022

Désignation de l'entreprise		DOUBLE AGENCY		Néant <input type="checkbox"/>			
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Affectations		Néant <input type="checkbox"/>		
			Conséquences à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou au début d'un exercice ultérieur	Acquisitions, créations, apports et versements de poste à poste			
INCORP.	Pras d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	2 000	D8	D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	15 925	KE	KP	
CORPORELLES	Terrains		KG		KH	KI	
	Constructions	Sur sol propre	Donc Composants	L9	KJ	KK	KL
		Sur sol d'autrui	Donc Composants	M1	KM	KN	KO
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions		Donc Composants	M2	KP	KQ	KR
			Donc Composants	M3	KS	KT	KU
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				KV	KW	KX
					KY	KZ	LA
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	LC	LD
					LE	LF	LG
	Emballages récupérables et divers *				LH	LI	LJ
					LK	LL	LM
	Immobilisations corporelles en cours		LN	LO	LP		
	Avances et acomptes						
TOTAL III	774						
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G	8M	8T		
	Autres participations		8U	8V	8W		
	Autres titres immobilisés		IP	IR	IS		
	Prêts et autres immobilisations financières		IT	IU	IV	2 700	
	TOTAL IV		LQ	LR	LS	2 700	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		18 699	8Q	8H	2 700		

CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Ratification légale, ou évaluation par mise en équivalence			
		par virement de poste à poste	par cessions et des tiers ou par nos services de résultats d'une mise en équivalence					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	EN	CO	D0	2 000	D7	2 000
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV	LW	15 925	IX	15 925
CORPORELLES	Terrains		IP	LX	LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre		IQ	MA	MB		MC
		Sur sol d'autrui		IR	MD	ME		MF
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions				MS	MH		MI
					MJ	MK		ML
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport			IT	MJ		ML
					IU	MM		MO
	Emballages récupérables et divers *	Matériel de bureau et informatique, mobilier			IV	MP		MR
					IW	MS	774	MU
					IX	MV		MX
					MY	MZ		NB
	Immobilisations corporelles en cours				NC	ND		NF
	Avances et acomptes					NE		
TOTAL III	774			NY	NH	774	NI	774
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		EZ	0U	M7		0W	
	Autres participations		00	0X	0Y		0Z	
	Autres titres immobilisés		I1	2B	2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E	2F	2 700	2G	2 700
	TOTAL IV		I3	NJ	NK	2 700	2H	2 700
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4	0K	0L	21 399	0M	21 399

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P. N° 2054-bis-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le **3 0 0 9 2 0 2 2**

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : DOUBLE AGENCY Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.
Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.
Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION - Janvier 2022

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		DOUBLE AGENCY						Néant <input type="checkbox"/>	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développements		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	15 566	PF	359	PG		PH	15 925
TOTAL I		RK	15 566	RM	359	RN		RO	15 925
Terrains		PI		PL		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	774	QM		QN		QO	774
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	774	QV		QW		QX	774
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		QN	16 340	QP	359	QQ		QR	16 699
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
Immobilisations amortissables	DOTATIONS				REPRISES				
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dérogatif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dérogatif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	Mouvements net des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissements	M6	N1	N2	N3	N4	N5	N6	N6	
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV	RV	
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	Q1	
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD	SD	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	
	Inst. géol. agenc. et inst. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. géol. agenc. et divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	X8	
Pour d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO	NO	
TOTAL III									
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	NV	
Total général net des amortissements (NP + NQ + NR)	NW			NS + NT + NU	NY		NZ		
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*							
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaier						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans le notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		DOUBLE AGENCY				Néant <input type="checkbox"/>	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
		1	2	3	4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 paragraphes H du CGI)	Q	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU			
Provisions pour litiges et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	8O	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U		
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y			
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX			
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6D		
		- corporelles	6E	6F	6H		
		- titres mis en équivalence	0Z	03	04		
		- titres de participation	9U	9V	9W		
	- autres immobilisations financières (1) *	06	07	08			
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R			
	Sur comptes clients	6T	6U	739	6W 739		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z			
TOTAL III	7B	TY	739	7A 739			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	739	UC 739			
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	739	UF			
	- financières	UG		UH			
	- exceptionnelles	UJ		UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10		

B.C.G.E. Entreprises-emplois Janvier 2022

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N°2057-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise :		DOUBLE AGENCY		Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN	
	Prêts (1) (2)		UP		UR	US	
	Autres immobilisations financières		UT	2 700	UV	2 700	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	886	886		
	Autres créances clients		UX	21 834	21 834		
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * / amortissement constaté * UO)		ZI				
	Personnel et comptes rattachés		UY				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ				
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM			
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	5 113	5 113	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN			
		Divers		VP			
	Groupe et associés (2)		VC				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	3 010	3 010		
	Charges constatées d'avance		VS	11 072	11 072		
	TOTAUX		VT	44 615	41 915	2 700	
REVENUS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF				
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG				
	à plus d'1 an à l'origine		VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	16 552	16 552			
Personnel et comptes rattachés		8C					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D					
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	180	180		
	Obligations cautionnées		VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	788	788		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	43 445	43 445			
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX		VY	60 965	60 965			
REVENUS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK				

ÉLIGIBLE aux prestations de services de la DGFIP 2022

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement	2 000		
Autres immobilisations incorporelles	15 925		
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels			
Autres installations, agencements, aménagements			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	774		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	774		
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			2 700
TOTAL			2 700
TOTAL GENERAL	18 699		2 700

	Diminutions		Valeur brute Immob. à fin exercice	Réev. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement			2 000	2 000
Autres immobilisations incorporelles			15 925	15 925
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres installations, agencements, aménagements				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier			774	774
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL			774	774
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			2 700	2 700
TOTAL			2 700	2 700
TOTAL GENERAL			21 399	21 399

Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles	15 566	359		15 925
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	774			774
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	774			774
TOTAL GENERAL	16 340	359		16 699

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles	359				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Installations générales, agencements divers					
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique, mobilier					
Emballages récupérables et divers					
TOTAL					
TOTAL GENERAL	359				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

Etat des provisions

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements Pour investissement Pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92 Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92 Pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges Pour garanties données clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations Pour impôts Pour renouvellement immobilisations Pour grosses réparations Pour charges sur congés payés Autres provisions				
TOTAL Provisions				
Sur immobilisations incorporelles Sur immobilisations corporelles Sur titres mis en équivalence Sur titres de participation Sur autres immobilisations financières Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres dépréciations				
		739		739
TOTAL Dépréciations		739		739
TOTAL GENERAL		739		739
Dont dotations et reprises : - d'exploitation - financières - exceptionnelles		739		

Titres mis en équivalence : montant dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1-5e CGI.

Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	2 700		2 700
Clients douteux ou litigieux	886	886	
Autres créances clients	21 834	21 834	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A	5 113	5 113	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	3 010	3 010	
Charges constatées d'avance	11 072	11 072	
TOTAL GENERAL	44 615	41 915	2 700
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum				
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	16 552	16 552		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A	180	180		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	788	788		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	43 445	43 445		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	60 965	60 965		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	17 834
Autres créances (dont avoirs à recevoir :)	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	17 834

Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 400
Dettes fiscales et sociales	788
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir :)	
TOTAL	6 188

Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	11 072	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	11 072	

Commentaires :

Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	60	170,00
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice		
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	60	170,00

Commentaires :

DOUBLE AGENCY

19 rue de la Fontaine au Roi 75011 PARIS

Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises Ventes de produits finis Prestations de services	229 686
TOTAL	229 686

Répartition par marché géographique	Montant
France	176 259
Etranger	53 427
TOTAL	229 686

Résultats des 5 derniers exercices

Nature des Indications / Périodes	30/09/2022	30/09/2021	30/09/2020	30/09/2019	30/09/2018
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	10 200	10 200	10 200	6 000	6 000
b) Nombre d'actions émises	60	60	60	60	60
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	229 686	179 233	268 535	277 248	247 099
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	10 189	19 011	-32 227	5 650	55 921
c) Impôt sur les bénéfices				725	1 105
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	10 189	19 011	-32 227	4 925	54 816
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	9 092	10 707	-37 839	4 111	41 002
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	170	317	-537	82	914
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	152	178	-631	69	683
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale					
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux					-326

Observations complémentaires

Formulaire obligatoire (article 55 A du Code général des impôts)



DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-ASD 2022

Désignation de l'entreprise DOUBLE AGENCY		Formulaire déposé au titre de l'IR <input type="checkbox"/> ET <input type="checkbox"/>		Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N, clos le : 31/03/2022	
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)				WA		9 092
	Avantages personnels non déductibles * (sauf à mortissements) à porter ligne ci-dessous	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA	Part des loyers dispense de réintégration (art. 239 sexes D)		RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-fa)		XX		
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 39-1 9° et 212 bis) *		XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *				XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)				L7		
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL	Résultat bénéficiaire versé à l'exercice 203-B du CGI		L7	
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)		L8	
		- imposées au taux de 0 %		ZN			
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme		WN			
		- Plus-values soumises au régime des fusions		WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)							
Réintégrations diverses à détailler sur feuille séparée DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-9° et 212 du CGI)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		MB
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							
						TOTAL I	
						9 092	
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *							
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)							
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)		VV		
			- imposées au taux de 0 %		WH		
			- imposées au taux de 19 %		WP		
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures		WW		
			- imputées sur les déficits antérieurs		XB		
Autres plus-values imposées au taux de 19 %							
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *							
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	
Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art. 223B du CGI)							
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *							
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement *				XD		
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficulté 44 après)	K9	Entreprises nouvelles (44 avant)	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 avant A)	LS	
	Zone de revitalisation urbaine (art. 44 avant A)	QV	Société innovatrice nouvelle créée (art. 238C)	X3	Zone de reconstruction de la défense (44 avant art)	PA	
	Basin urbain à dynamiser (art. 44 avant A)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 avant art)	1F	Zone franche d'activité NC (art. 44 avant art)	XC	
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 avant art)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 avant art)	PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)							
Déductions diverses à détailler sur feuille séparée	dont déduction exceptionnelle (art. 39-4 bis)	X9	dont déduction exceptionnelle renouveau de crédits (art. 39-4 bis 2)	YH	dont déduction exceptionnelle (art. 39-4 bis C)	YC	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39-4 bis A)	YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39-4 bis B)	YB	ententes dérogées par le respect en matière de dédit	ZF	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39-4 bis D)	YD	dont déduction exceptionnelle (art. 39-4 bis E)	YI	dont déduction exceptionnelle (art. 39-4 bis G)	YL	
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							
						TOTAL II	
						9 092	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II)		XI	
				déficit (II moins I)		XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *						ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *						XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	
						9 092	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		DOUBLE AGENCY		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	27 132
Dont déficits transférés de plein droit (art.209-B-2 du CGI)		K4bis		Nombre d'opérations sur l'exercice	
Déficit imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	9 092
Déficit reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	18 040
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	18 040
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice					ZT
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)					
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI*			ZV	Dotations de l'exercice	
Provisions pour risques et charges *				Reprises sur l'exercice	
			8X		8Y
			8Z		9A
			9B		9C
Provisions pour dépréciation *					
			9D		9E
			9F		9G
			9H		9J
Charges à payer					
			9K		9L
			9M		9N
			9P		9R
			9S		9T
TOTAUX (YN = ZV + 9S) et (YO = ZW + 9T)			YN		YO
à reporter au tableau 2058-A-2 :				▼ ligne WI	▼ ligne WU

CONSEQUENCES DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-CSD 2022

Formulaire obligatoire (article 95 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>DOUBLE AGENCY</u>				Néant <input type="checkbox"/>				
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	(33 714)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB	
	Resultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	OD	10 707		Dividendes	- Autres réserves	ZD	
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions		ZE	
	TOTAL I	OF	(23 006)		Report à nouveau		ZF	
					ZG	(23 006)		
					ZH	(23 006)		
RENSEIGNEMENTS DIVERS							Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	(précisez le plus de revenu des biens visés en crédit-bail)		J7			YQ	
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR	
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS	
DETAILS DES POSTES AUTRES ACQUIS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YT	159 493
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)		J8			YX	960
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU	
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						YS	57 012
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV	
	- Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		ES			ST	2 257
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	219 721
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW	1 073
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe minime sur les produits premiers)		ZS			YZ	
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							YX	1 073
TVA	- Montant de la TVA collectée						YY	32 530
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	9 742
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *						QB	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						QS	
	- Taux d'impôt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	
	- Numéro de centre agréé *	XP				- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 35 II de l'ann. III au CGI)	ZR	0
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 338 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG	
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies						RH		
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC
	Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF
	Si vous relevez du régime de groupe, indiquer à si société mère, si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ			

BASE Experts-comptables Janvier 2022

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052 (et dans la notice n° 2058 NOT pour le régime de groupe).